



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Funded by
the European Union

Renforcement du suivi et de l'évaluation des droits des enfants et mise en place d'un mécanisme durable de consultation des parties prenantes au Luxembourg

Un aperçu du projet TSI de l'UE au Luxembourg



Contexte

La Convention relative aux droits de l'enfant est devenue le pilier de la collaboration internationale pour promouvoir la protection des enfants et sauvegarder leur bien-être. Depuis son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies il y a plus de trente ans, d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine. Ces progrès doivent tenir compte des défis, souvent liés au développement de la société ou à la situation économique dans laquelle vivent les enfants. De nos jours, les enfants et leurs familles sont confrontés à des défis, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale, la violence, le harcèlement, les soins de santé et le logement.

Dans l'Union européenne, un enfant sur cinq (âgé de moins de 18 ans) vit dans un ménage à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'objectif de l'UE est de réduire d'au moins 5 millions le nombre d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici 2030. La Garantie européenne pour l'enfance fournit des orientations et des outils aux États membres de l'UE pour garantir que chaque enfant dans l'UE à risque de pauvreté ait accès aux services essentiels.

Au cours des dernières années, le Luxembourg a réalisé des progrès significatifs dans le domaine des droits de l'enfant, de la pauvreté infantile et de l'exclusion sociale et a récemment adopté deux documents politiques clés. Premièrement, en mai 2022, le Luxembourg a adopté sa première Stratégie nationale et son Plan d'action sur les droits de l'enfant 2022-2026) en réponse à la recommandation du Comité des droits de l'enfant et en s'appuyant sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2022-2027). La Stratégie nationale et le Plan d'action sur les droits de l'enfant 2022-2026 marquent le début d'une action concertée et d'un engagement commun en faveur de la promotion des droits de l'enfant au Luxembourg en réunissant les principales parties prenantes pour convenir d'une vision collective et établir un cadre de référence commun avec des objectifs et des étapes spécifiques et fixés dans le temps. Deuxièmement, conformément à la recommandation de l'Union européenne de juin 2021 établissant une Garantie européenne pour l'enfance, le Luxembourg a élaboré et adopté (en juillet 2022) un plan d'action national visant à garantir à chaque enfant dans le besoin un accès effectif aux services clés tels que l'accès gratuit à l'éducation et aux soins de santé de la petite enfance, l'éducation, au moins un repas sain chaque jour d'école et l'accès à une alimentation saine et à un logement adéquat.

Les deux documents stratégiques reflètent l'action concertée et l'engagement en faveur de la promotion des droits des enfants au Luxembourg et appellent à un cadre de suivi solide et à des processus participatifs efficaces pour assurer leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

Le Service des Droits de l'Enfant (SDE), structure chargée de coordonner la promotion et le suivi des politiques en matière de droits de l'enfant au niveau national, a demandé un soutien technique et un échange avec d'autres pays sur les bonnes pratiques afin de :

- Améliorer les méthodes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour les droits de l'enfant 2022-2026 et du Plan d'action national pour la Garantie européenne pour l'enfance.
- Établir un cadre de référence inclusif permettant la participation effective des parties prenantes et des enfants dans les processus de développement de politiques et de prise de décisions.

Ces deux domaines correspondent aux deux principaux piliers de ce projet, qui vise à renforcer les droits des enfants au Luxembourg en garantissant une planification de politique basée sur des données, un suivi et une évaluation, y compris grâce à une consultation significative des enfants et des parties prenantes, et ainsi aborder la pauvreté infantile et l'exclusion sociale.

Impact et résultats escomptés

Le projet vise à soutenir le Luxembourg dans la promotion et l'amélioration des politiques en faveur des droits des enfants grâce à un meilleur suivi des droits de l'enfant et à la participation effective des enfants et des autres parties prenantes. Les objectifs spécifiques de ce projet de TSI seront atteints par les réalisations suivantes :



Réalisation 1 : Les autorités luxembourgeoises améliorent les méthodes et les outils de suivi et d'évaluation, sur la base des résultats de l'évaluation, des bonnes pratiques de l'UE et internationales, de la consultation des parties prenantes et de la feuille de route convenue.



Réalisation 2 : Les autorités luxembourgeoises consultent les enfants et les autres parties prenantes conformément à un nouveau mécanisme de gouvernance pour la consultation et s'assurent que les résultats influencent la planification et la mise en œuvre des politiques en faveur des droits de l'enfant.

Le projet bénéficiera à toutes les parties concernées par la mise en œuvre des droits de l'enfant au Luxembourg : les ministères, les autorités locales, les prestataires de services, les universitaires et les organisations de la société civile concernées par le suivi des droits de l'enfant et la participation des enfants.

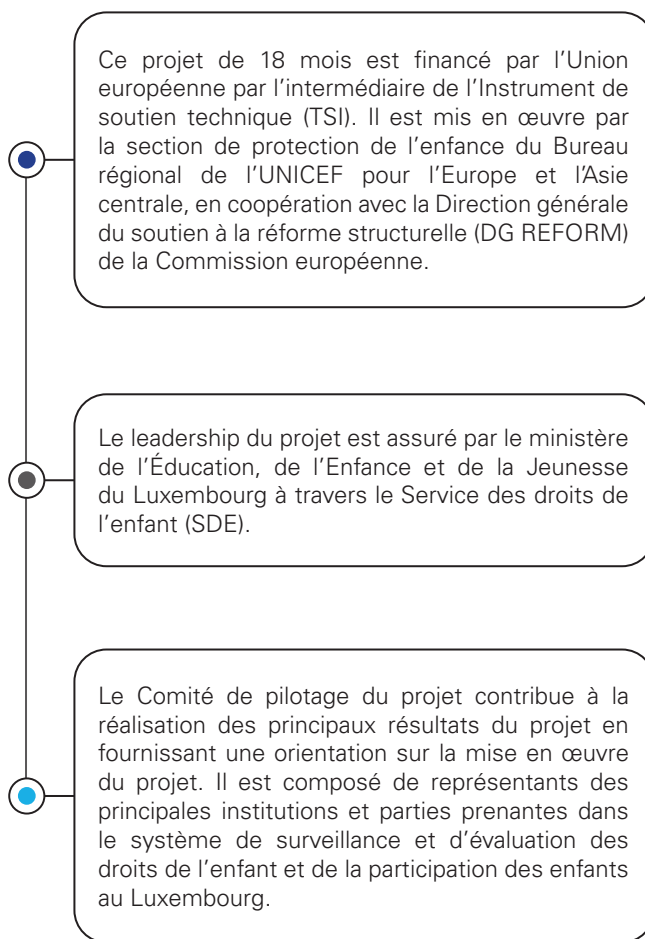
Livrables clés du projet:

Le projet comporte les activités et résultats clés suivants pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus :

- **Un rapport d'évaluation** sur l'état de la surveillance des droits de l'enfant au Luxembourg (comprenant une analyse complète des lacunes et des besoins en matière de données), les pratiques et processus de consultation des parties prenantes et les bonnes pratiques en matière de cadres de surveillance et d'évaluation ainsi que la participation des parties prenantes/enfants dans certains États membres de l'UE sélectionnés et éventuellement dans des pays tiers.

- **Une proposition d'un ensemble d'indicateurs de haute qualité** et des méthodes de collecte de données ainsi que des tests de faisabilité de ces indicateurs.
- **Une proposition pour une politique participative des parties prenantes/enfants**, y compris un mécanisme de gouvernance participatif et un soutien à la SDE pour la mise en œuvre, ainsi qu'un guide de mise en œuvre.
- **Un processus inclusif et consultatif** avec les enfants et les autres parties prenantes.
- **Une feuille de route** pour surveiller et évaluer les droits de l'enfant, la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et la participation des parties prenantes/enfants au Luxembourg.
- **Un rapport de synthèse** avec des recommandations finales suivi d'un événement de diffusion.

Structure de gestion de projet



Deux groupes de travail techniques contribuent à la réalisation des deux principaux domaines du projet :

- Le groupe de travail technique sur les indicateurs contribue à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de haute qualité, des méthodes de collecte de données et des tests de faisabilité des indicateurs.
- Le groupe de travail technique sur la participation des enfants contribue à une politique participative des parties prenantes/enfants et à un processus inclusif et consultatif avec les enfants et les autres parties prenantes.